



COMPTE RENDU

Absents excusés : LEHOUX Antoine, MURRAY Fanny, DELBEKE Henri-Michel
Secrétaire de Séance : MAMETZ Philippe

1. Compte rendu de la réunion du 29 novembre 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 29 novembre 2018.

2. Vote des états des crédits consommés 2018 – du compte de gestion 2018 – du compte administratif 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion, le compte administratif de l'exercice 2018 et les résultats s'y rapportant repris dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	374 835.74 €	338 845.22 €	261 806.53 €
Dépenses	158 097.29 €	367 940.02 €	74 162.88 €
Soldes	216738.45 €	-29 094.80 €	187 643.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2018 présentés par le Maire ainsi que les reprises des résultats de clôture au budget 2018.

3. Présentation des principaux travaux envisagés en 2019.

❖ Enfouissement réseaux route de Setques – Délibération

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'Aménagement de la route de Setques il reste à réaliser une partie de l'enfouissement des réseaux, basse tension, éclairage public, téléphone. Pour des raisons financières l'opération n'a pu être réalisée, mais envisagée pour l'année 2019

Le Maire propose de lancer dès maintenant l'appel d'offre.

Le coût estimé pour ces travaux se décompose comme indiqué ci-dessous :

- Tranchée génie civile : 18 843.89 € HT 22 612.67 € TTC
- Réseaux : 35 003.51 € HT 42 004.21 € TTC
Soit un total de 53 847.40 € HT 64 616.88 € TTC

Le Maire informe que la FDE62 participera au financement à hauteur de 21 500 €, que les travaux ne sont engagés qu'après réception des subventions en cours d'instruction et restantes à recevoir pour les travaux route de Setques – Amande de police pour 15 000 €, DETR pour 25 467.12 € - Orange pour 480.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réalisation de l'enfouissement des réseaux route de Setques en 2019 sous réserve des accords de subventions et autorise le Maire de lancer l'appel d'offre.

❖ Création d'un chemin piétonnier rue de l'Ecole – Fond de Soutien à l'Investissement Public Local 2019

Dans le but d'assurer la sécurité des résidents de la rue de la Rose du nouveau lotissement et des personnes autres usagers voulant rejoindre le centre du village par la rue de l'Ecole/RD212, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un accotement piétonnier sous forme de chemin piéton/ liaison douce.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public, dans le cadre du Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, exercice 2019

Le coût pour la création de la liaison douce est de 14 076.00€ TTC 11 730.00€ HT.

Plan de financement :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
-Tranche ferme	5 780,00 €	-Dotation de Soutien à l'Investissement Public	2 346,00 €
-Option 1	1 160,00 €	-Fonds propres et Emprunts	9
	384,00 €		
-Option 2	4 040.00 €		
-Option 3	750.00 €		
<u>Total</u>	11 730,00 €		11 730.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention de la subvention « Fond de Soutien à l'Investissement Public Local 2019 » pouvant être accordée sur les projets concernant l'aménagement de la liaison douce rue de l'Ecole.

❖ **Achat d'un lave-vaisselle pour la salle Michel BIAUSQUE**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'investir dans l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle municipale Maurice Biauxque. Il explique que cet électroménager sera très utile lors des locations de la salle ainsi que pour les divers événements organisés dans l'année par la commune.

4. Indemnités des Elus et employé communal – Modification de la périodicité – Délibération

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que jusqu'à présent, les Elus et Monsieur Michel CARON, notre Agent technique étaient rémunérés au trimestre.

Suite à la nouvelle loi concernant le prélèvement des impôts à la source, notre prestataire NFI nous a fortement conseillé de mensualiser les Elus et Monsieur Michel CARON afin d'éviter d'éventuelles erreurs au cours des déclarations mensuelles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à modifier la périodicité des indemnités des Elus et de Monsieur Michel CARON et de les rémunérer tous les mois à partir du 1^{er} janvier 2019.

5. Budget 2019

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif 2019 par chapitre et dans certains par imputation.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	89029.28 € (dépenses 2019) + 245354.76€ (Autres charges en équilibre du budget) + 5595.61€ (dotation amortissements) Soit 339979.65€	125283.00€ (Crédits votés) + 214696.65€ (Excédent reporté) Soit 339979.65€
INVESTISSEMENT	29094.80€ (report 2018) + 165308.36€ Soit 194403.16€	161754.55€ (Crédits votés) + 27053.00€ (report) + 5595.61€ (amortissements) Soit 194403.16€

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune présenté par le Maire.

6. Transfert des compétences -Assainissement collectif et SPANC

Vu la loi N°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'obligation du Syndicat de Leulinghem regroupant des communes de la CCPL d'être dissous,

Vu la délibération prise le 15 janvier 2019 par le Syndicat de Leulinghem de rejoindre le Syndicat des Eaux du Dunkerquois (SED) pour l'eau potable, l'assainissement collectif et le SPANC, précisant le retrait de WISQUES

Vu les éventuelles solutions évoquées lors des différentes réunions organisées par la CCPL,

Vu la délibération du N°38-18 du 25 septembre 2018 de la commune de Wisques du souhait de rejoindre le SIDEALF pour l'Assainissement collectif et le SPANC étant déjà adhérente pour l'Eau Potable,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le choix de ne pas suivre le Syndicat de Leulinghem dans son rapprochement avec le Dunkerquois (SED) et dans l'intérêt des abonnés de se rapprocher du SIDEALF (pour l'assainissement collectif et le SPANC).

Compte tenu que depuis le 1er janvier 2018, la commune de Wisques fait partie du SIDEALF pour l'eau potable, il demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le retrait de la commune de WISQUES du Syndicat Intercommunal des Eaux de Leulinghem, Quelmes, Zudausques et Wisques d'ici le 31 décembre 2019
- De solliciter l'adhésion de la commune de WISQUES au SIDEALF pour l'Assainissement Collectif et le SPANC d'ici le 31 décembre 2019
- D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du SIEA et du SIDEALF.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les différents points évoqués ci-dessus et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches utiles pour réaliser cette opération.

7. Travaux route d'Hallines – Indemnités de retard

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de réclamer des indemnités de retard concernant les travaux effectués par les Ets BLOT Electricité et la Sté ALLIANCES TP

Le Maire présente également les principales causes des retards :

- ALLIANCES TP en sous-traitantes de BLOT Electricité.

L'étroitesse de la route d'HALLINES, pour la sécurité et le déroulement des travaux, a contraint l'entreprise à s'organiser en travaillant en alternance modifiant ainsi le calendrier des travaux.

- Pour les ETS BLOT

Des travaux supplémentaires, non prévus au marché ont été réalisés :

- La délibération N°23-18 du 15 mai 2018 et surtout celle du 30 janvier 2018 N°6-18 reprennent les éléments concernant le changement de poteau imposé par ENEDIS (à notre charge) avec un délai de mise en œuvre très important Autorisation de basculement du réseau le 26 mars 2018
- Mise en place de lanternes neuves au lieu de celles existantes

Pour la Sté ALLIANCES TP

Des travaux supplémentaires, mais financièrement inclus dans le montant des travaux et concernant :

- Nécessité de modifier mais surtout de rallonger le réseau d'assainissement pluvial
- Trêve de Noël avec une importante fermeture de la centrale d'enrobés et de mise à disposition d'enrobé
- Intempéries pour les plantations
- Réseau « FIBRE » devant être posé et prolongé
- Réalisation d'un muret de soutènement
- Zone de stationnement supplémentaire pour certains riverains

8. Questions diverses

- Centre aéré

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une demande concernant le centre aéré a été envoyée par courrier au Maire de ST MARTIN LEZ TATINGHEM et qu'il est en attente d'une réponse.

- Formation PSC1

Le Conseil Municipal confirme son accord pour la formation. La formation coutera entre 600 € et 720 € pour 10 à 12 personnes.

Un courrier sera envoyé au Président de l'Antenne de la Croix Rouge à SAINT-OMER

- Course cycliste

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une note émise par l'organisme Clovis Sport Organisation, précisant les horaires de passage sur la commune, sans avoir reçu de demande préalable par courrier.

Le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal du courriel qu'il a envoyé aux organisateurs afin de rappeler la procédure et les règles à respecter

L'organisateur doit prendre en charge l'organisation matérielle de la fermeture des routes et la mise en place de signaleurs, sous couvert de l'arrêté établi par la commune

La commune de WISQUES ne dispose pas ni de moyens humains et ni de moyens matériels.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le passage de la course cyclistes sur la commune comme présenté par le Maire, sous réserve de respecter les modalités mentionnées ci-dessus.

- PPRI

Le plan a été présenté, quelques modifications s'imposent au plus.

- Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir en 2019 les mêmes subventions qu'en 2018 soit :

Les subventions de la commune seront versées aux associations de la manière suivante :

- ASCW : 180,00 €
- WL : 180,00 €
- Comité des Fêtes : 1 600,00 €(en deux fois selon les besoins : 1000,00 € puis 600,00 €)
- La Croix Rouge : 100,00 €
- GDON : 30,00 €

Il est également précisé qu'en cas de besoins justifiés le Conseil Municipal pourrait accorder une aide complémentaire non déterminée pour le moment

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Wisques, le 29 janvier 2019

Gérard WYCKAERT

Le Maire,

